

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51Suppléants ayant voix
délibérantes :**1**

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

Conseillères absentes excusées : Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN

Conseiller absent : Paul PERRIN,

Conseiller suppléant ayant voix délibérantes : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Mise en place des commissions de sélection professionnelle
DELIBERATION N°20170404-03*****Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président***

Le rapporteur expose à l'assemblée que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, prolonge le dispositif de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction publique territoriale initié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi «Sauvadet». Ce dispositif permet d'intégrer des agents non titulaires remplissant certaines conditions après passage devant une commission particulière, dite commission de sélection professionnelle. Cette sélection peut être organisée par la collectivité employeur ou confiée au Centre de Gestion via la signature d'une convention.

Afin d'harmoniser les méthodes et de garantir la qualité des entretiens, le rapporteur propose à l'assemblée que cette mission soit confiée au Centre de gestion et précise qu'un forfait de 95 € sera sollicité par le Centre de Gestion pour les frais d'organisation.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de confier l'organisation de cette commission de sélection professionnelle au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et les documents afférents.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	51 +	Représentés	5 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD